

Par Olivier Freymond*, chef de la délégation suisse auprès du CCBE

Le Conseil des Barreaux Européens (CCBE) a 50 ans

Mots clés: Conseil des Barreaux Européens, Directives CCBE, 50^{ème} anniversaire, Bâle

Dans un article paru dans cette revue en 2007 (pages 338 à 340), le soussigné a décrit brièvement les origines du CCBE et le rôle qu'y a joué la FSA jusqu'à son admission comme membre effectif en novembre 2006.

Si Bruxelles est la ville siège du CCBE, Bâle peut être considérée comme sa ville symbole. C'est en effet en 1960, à l'occasion d'une croisière sur le Rhin, qu'est née l'idée, lors du congrès de l'UIA présidé par M^e Hans-Peter Schmid, de créer la Commission consultative des Barreaux européens. C'est en 1990 qu'y fut célébré le 30^e anniversaire au cours duquel la Suisse a signé une convention rendant applicable aux avocats suisses le Code de déontologie du CCBE ainsi que ses modifications ultérieures. Et c'est le 10 septembre 2010 qu'y sera célébré son 50^e anniversaire et que la Suisse aura l'honneur et la joie d'y accueillir les représentants des 31 pays membres effectifs, des 2 pays associés ainsi que des 9 pays observateurs pour un Comité permanent et pour les festivités marquant ce 50^e anniversaire.

A l'occasion de ce jubilé, le CCBE a publié un livre, intitulé CCBE 50 1960/2010.¹²⁶ Il se décompose en quatre parties: le regard des juges, les premières cinquante années, souvenirs, souvenirs et réflexions vers l'efficacité réglementaire.

En première partie, le Président de la Cour de justice de l'Union européenne et le Président du Tribunal de l'Union européenne nous livrent leurs réflexions sur le rôle des avocats dans l'administration de la justice dans l'Ordre juridique communautaire. Ils y soulignent notamment l'influence des avocats dans l'élaboration de la jurisprudence depuis l'Arrêt de la Cour du 18 mai 1982 dans l'affaire AM & S/Commission, 155/79 où le CCBE a été admis pour la première fois à intervenir auprès de la Cour. Et relèvent que cette influence n'a cessé de croître depuis la mise en place d'une délégation permanente qui fonctionne depuis lors comme un organe de liaison entre le CCBE et les juridictions communautaires.

La seconde partie retrace l'histoire du CCBE. Le rôle de M^e Hans-Peter Schmid, avocat bâlois, est mis en évidence en regard d'une ravissante reproduction illustrant la couverture du programme du Congrès de Bâle de l'UIA de septembre 1960. Et où est évoquée la place particulière occupée par la Suisse comme membre observateur puis comme membre à part entière.

Parmi les principales réalisations du CCBE au cours de ces 50 dernières années, sont énumérées la carte d'identité, les travaux sur la déontologie qui ont abouti à un Code de déontologie des avocats européens ainsi qu'à une Charte des principes essentiels de l'avocat européen. Puis sont décrites la contribution du CCBE à l'élaboration et à l'adoption des trois directives sectorielles, soit celle sur les services, celle sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, et celle sur le libre établissement, une place particulière étant consacrée au projet «Zurich 10/80».

Cette partie traite également des vives réactions suscitées par les obligations de déclarations prévues dans la directive anti-blanchiment ainsi que l'engagement du CCBE dans la défense des droits de l'homme et de l'Etat de droit qui ont notamment abouti à un prix des droits de l'homme du CCBE et à l'adoption du Manifeste du CCBE de 2009.

Et elle se termine par une évocation des défis majeurs que doit actuellement affronter le CCBE. Le premier a trait à l'E-justice, le CCBE étant soucieux que se développe un juste équilibre entre un accès facilité à la justice et le respect des garanties procédurales de la protection des données. Le deuxième concerne les diverses réformes menées dans différents pays, notamment en Angleterre et au Pays de Galles et en France au sujet de la réglementation des cabinets juridiques multidisciplinaires, des structures commerciales alternatives et du financement de l'aide judiciaire.

La troisième partie est consacrée aux témoignages de 22 anciens présidents. Ceux-ci sont précieux d'enseignement sur les travaux du CCBE et révèlent des préoccupations très diverses, dont toutes mériteraient des développements approfondis:

- l'adoption d'un code de déontologie s'appliquant non seulement aux activités transfrontalières, comme c'est le cas actuellement, mais aussi aux activités internes
- la transformation du CCBE en European Bar Association à l'instar de l'American Bar Association
- l'application d'un taux réduit de la TVA pour les services juridiques fournis à des particuliers pour permettre un meilleur accès à la Justice
- l'adoption d'une conception unique du secret professionnel comblant l'écart existant entre le principe du Legal Privilege établi dans la Common Law et le concept du secret professionnel consacré dans le droit civil
- l'adoption d'une démarche nouvelle pour apporter des réponses claires aux fonctions de l'avocat auxiliaire de la Justice et prestataire de services
- l'adoption d'une définition commune de l'avocat au service de l'Etat de droit dans les différents systèmes juridiques

* Avocat à Lausanne, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois et ancien membre du Conseil de la FSA.

1 Edition 2010-CCBE. Editeur responsable Jonathan Goldsmith, Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles.

- la reconnaissance par les avocats qu'ils ont des clients, soit des personnes qui recherchent une protection, et non des consommateurs de leurs services
- l'adaptation des structures de l'organisation qui devra lui permettre de faire face aux défis de ces prochaines années.

Enfin, le livre s'achève par une partie consacrée à des réflexions sur l'approche réglementaire de la profession d'avocat concernant la libéralisation de la concurrence, la confidentialité des communications entre avocats et clients et la réglementation des services professionnels.

Le Conseil des Barreaux Européens est aujourd'hui le représentant d'environ un million d'avocats. Il est l'interlocuteur pri-

vilégié de la Commission et des autorités judiciaires européennes. Quel magnifique chemin parcouru en 50 ans. Mais surtout quelle belle institution au service des avocats européens.

Des tâches exaltantes attendent le CCBE à l'avenir pour façonner le futur de notre profession. La Suisse apporte sa contribution pleine et entière depuis bientôt quatre ans en représentant notamment le CCBE à la Commission pour l'efficacité de la justice en Europe qui siège à Strasbourg (CEPEJ). Et continuera à le faire à l'avenir en engageant le meilleur de ses forces dans la promotion des valeurs fondamentales de notre profession.

Joyeux Anniversaire au CCBE. Et bienvenue à Bâle à ses dirigeants, à ses délégations et à leurs invités. ■